



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL**  
**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2015**

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;  
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;  
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,  
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,  
SIDIS, Conseillers.  
D. STAMPART, Directeur Général.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00. Il excuse Messieurs VALENTIN, Président du Conseil d' l'Action Sociale, GROLAUX, KAYA, Conseillers ENSEMBLE et MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS. Madame OZEN, Echevine, n'est pas présente mais n'a pas indiqué si elle était indisponible.

Les chefs de groupes ENSEMBLE et MR demandent une suspension de séance.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

Monsieur CHARLIER, Chef de Groupe ENSEMBLE, fait remarquer que ce soir encore la majorité n'est pas en nombre, et c'est le cas depuis le mois de juin. L'opposition assure le quorum à chaque séance, et "si c'est cela de l'irresponsabilité, expliquez moi ce qu'est la responsabilité" (allusion à un communiqué de presse diffusé par la majorité après l'interruption de séance du 30/10). Les groupes de la minorité, après s'être concertés, ont décidé de rester aujourd'hui, parce qu'il faut faire avancer les choses. Il ajoute que si la situation est encore la même au prochain conseil, l'opposition sortira à nouveau, que les groupes minoritaires feront entendre à l'extérieur. La responsabilité de la gestion incombe évidemment et par droit à la majorité. La minorité qui se fait traiter d'irresponsable parce qu'elle le fait remarquer et n'apprécie pas ce type d'accusation n'a pas à assumer la gestion communale pour pallier les carences de la majorité. Vous avez des membres qui sont en vacances (Intervention de Mr FERSINI "ils sont irresponsables en effet). Il conclut "Monsieur VALENTIN dit que faire de la politique c'est être disponible, l'opposition l'est, et elle est présente. Donc ne nous traitez pas d'irresponsables, c'est votre majorité qui n'existe plus et si cela se reproduit, vous êtes prévenus que nous sortirons à nouveau"

Monsieur MARIQUE, Chef de Groupe MR, souligne que l'attitude de la minorité n'entre pas dans une logique politique, mais dans une logique démocratique.

« Je souhaite conserver à un débat de cette importance, la sérénité qu'il mérite, malgré vos accusations puériles d'irresponsabilité de la minorité. Je vous dirai simplement, Monsieur le Bourgmestre, que lorsqu'on accuse ainsi les autres, il faut savoir broser devant sa porte. Car où est l'irresponsabilité ? Du côté de la minorité qui assure le quorum pour la cinquième fois consécutive depuis juin, qui vous a signalé le problème, peut-être choix du jour, ou du côté de votre groupe systématiquement incapable d'être en nombre suffisant ? Décidément quelque chose ne va plus dans votre groupe et c'est probablement plus grave que la simple question de jour de la semaine. Le 30 octobre, nous avons voulu marquer le coup puisque vous en parler ne suffisait pas, d'où notre attitude. Nous n'avons jamais été une opposition à l'affût de vos moments de faiblesse. En 2014, à au moins deux reprises, votre groupe n'était pas en nombre parce que des circonstances personnelles provoquaient l'absence occasionnelle de conseillers. Nous avons toujours accepté de garantir la séance. Ce qui pose question ici, c'est l'aspect permanent, systématique. Sans l'appoint de la minorité, plus aucun conseil n'aurait été possible depuis le mois de mai. Dans ces conditions, vous entendre parler de responsabilité est intolérable. Le MR s'associe donc à la mise en garde du



groupe Ensemble. Votre incapacité à mobiliser à votre groupe, est une véritable injure à l'Électeur. Cela ne peut plus durer. Accuser les autres ne suffira pas ! Réglez votre problème !  
»

Madame OZEN, Echevine, entre en séance.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, conclut, dit avoir bien entendu et remercie l'opposition d'être resté. Il ouvre la séance à 19h15.

---

## SEANCE PUBLIQUE

**1. 1.777/2.073.51 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - PROPRIÉTÉS COMMUNALES - AMÉNAGEMENTS DES COULOIRS DE LIGNES À HAUTE TENSION DANS LE BOIS DE VANTELLE, À AISEAU - PROJET LIFE ELIA - CONVENTION - POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**2. 2.073.515.12 - DÉCISION DE RECOURIR À I.G.R.E.T.E.C DANS LE CADRE DE LA RELATION « IN HOUSE » POUR LA MISSION RELATIVE À L'ÉTUDE CONCERNANT LA RÉGULATION DU CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS ALIMENTÉS PAR LA CHALEUR DE LA BIOMÉTHANISATION - POUR DÉCISION.**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**3. 1.712 - MARCHÉ PUBLIC - TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE D'AISEAU-PRESLES - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE - A). PRINCIPE - POUR DÉCISION - B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**4. 1.712 - MARCHÉ PUBLIC - ACQUISITION D'UN PORTE-OUTIL ÉQUIPÉ D'UN DÉSHERBEUR MÉCANIQUE ET D'UNE DISQUEUSE DE VOIRIE - A). ACHAT - POUR DÉCISION - B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION - C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur GRENIER, Echevin, demande que l'article 1 soit modifié "accord sur le marché ... consistant en l'acquisition" à la place de "accord sur l'acquisition".

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**5. 1.777.613 – EAUX USEES – FONDS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAL 2013-2016 – TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE EXCLUSIF, RUE JULES DESTREE À ROSELIES A) PRINCIPE DES TRAVAUX – POUR APPROBATION B) PROJET DE TRAVAUX - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR INFORMATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications et souligne l'importance de ce projet pour éviter des rejets d'eau dans les caves de la rue J Destrée en cas de grosse



précipitation

Les articles 1 et 2 sont admis à l'unanimité.

Le Conseil Communal prend acte de l'article 3.

Voir délibération – folio

**6. 2.073.537 - MATERIEL ROULANT - MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE DU MATÉRIEL D'EXPLOITATION DU SERVICE TRAVAUX - RÉPARATION DE LA BALAYEUSE DE VOIRIE - ARTICLES L1222-3 ET L1311-5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION - DÉLIBÉRATION DU COLLÈGE COMMUNAL DU 19.10.2015 - POUR COMMUNICATION ET ADMISSION DE LA DÉPENSE.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe MR, remarque que la délibération consiste en une simple prise d'acte et demand s'il n'y aurait pas lieu de formaliser l'accord du Conseil au lieu d'une simple notification.

Le DG confirme la remarque et corrige.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**7. 1.712 – FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX A) FOURNITURE – POUR DECISION B) CAHIER SPECIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DETERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**8. -1.811.122.55 - ACQUISITION DE SIGNALISATION ROUTIERE POUR LE SERVICE TRAVAUX - A) ACHAT - POUR DÉCISION - B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**9. 1.777.614 – PROBLEMATIQUE DES DECHETS – ARRÊTÉ « COÛT-VÉRITÉ » - APPROBATION DU TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS EN MATIÈRE DE DÉCHETS DES MÉNAGES POUR L'ANNÉE 2016 – POUR DÉCISION.**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Les taux sont inchangés dans le règlement taxe, les dépenses sont prévues à une hauteur de 96%, ce qui répond aux contraintes wallonne

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, note l'importance de cette situation 2014, charnière entre sac et poubelles à puce. Il relève que contrairement à certains bobards qui circulent, les chiffres prouvent l'avantage des poubelles à puce. Il y a moins 100 000€ de facture de traitement des déchets depuis les poubelles à puce. On est aussi à 1200T de moins de productions de déchet. L'estimation de tonnage étendue à la zone montre une diminution importante potentielle.

Monsieur GRENIER, Echevin, ajoute qu'il y a peu de dépôts clandestins en comparaison avec les ramassages, et le nouveau système n'a pas provoqué d'accroissement. (Etude du service "Environnement")

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

**10. - 2.073.521.1/2015 - MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°2 - SERVICES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE - EXERCICE 2015 - POUR DECISION.-**

La parole est donnée à Monsieur GRENIER, Echevin des Finances, qui fait rectifier deux éléments dans l'extraordinaire (réparation du pont de presles et recettes assurances, ajout de l'achat de poêle à bois pour la morgue. Le maintien d'un boni malgré les difficultés de perception permet d'envisager un budget

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, concède qu'il y a peu à dire sur la modification mais fait remarquer que, entre le budget initial et cette MB, le boni a diminué de moitié. Les chiffres annoncés par le Fédéral ne sont pas de bonne augure. Les 250 000€ sont déjà disparus (corrections, mauvais enrôlement...) Le boni à 0 au Compte 2015. En 2013, 2497000€ de solde disponible, en 2015, 595 530€. C'est une faible réserve, et même si on peut se plaindre de l'impact d'éléments de contextes, vains pour toutes les communes, la situation est très préoccupante à AP. du côté des dépenses de personnel, elles sont maîtrisées, mais uniquement parce qu'on n'engage pas. Nous l'avons dénoncé, les vides dans la gestion des ressources humaines empêchent de rendre les services à la population. De plus, du fait du Pacte signé, vous êtes sanctionnés plus lourdement et les sommes prévues pour la pénalité sont fortement augmentées (doublées). Les frais de fonctionnement sont impactés par les frais de procédures et de recours à des avocats pour des dossiers juridiques. Pour les investissements nous constatons que le déficit de l'extraordinaire part propre. Nous redirons toujours, pour cet extraordinaire que, même si c'est intéressant que le "in house" avec IGRETEC pour le montage des projets, hors concurrence, soit appliqué, ce n'est pas la meilleure solution (IGRETEC paraît plus cher et cela fausse la mise en concurrence). Bref, la situation budgétaire que montre la MB en débat confirme nos premières analyses, l'évolution des chiffres également. Dès lors nous confirmons aussi notre position face aux décisions budgétaires de tout cet exercice.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, constate l'effondrement des réserves, divisées par cinq en cinq ans. "Et certaines mauvaises nouvelles ne sont pas encore intégrées, et seront donc encore à ajouter aux difficultés. Des années de gestion imprudente nous ont amenés à une situation peu idéale pour affronter les problèmes nouveaux. Certes, vous n'êtes pas responsables de tout, mais vous n'êtes pas innocents de tous. Si vous insistez si souvent sur les « tuiles » imposées par d'autres niveaux de pouvoirs, vous passez soigneusement sous silence les bonnes nouvelles, elles aussi venues d'ailleurs.

Ainsi, du côté de l'IPP, autant je peux être d'accord sur les pertes liées à la chute du précompte immobilier, autant le problème de l'IPP est plus un retard de perception qu'une véritable perte. Et le fédéral a annoncé des avances qui devraient aider au niveau de la trésorerie. Cela ne préjuge pas de perte, même si c'est compliqué à gérer en termes de ressources disponibles. On a vu, il y a peu que certains éléments que vous mettiez en avant comme difficultés externes, comme l'augmentation des RIS dans les CPAS à cause des décisions de 2011 étaient aujourd'hui compensées par le fédéral au point que le compte du CPAS présentait finalement un boni, fruit d'une bonne gestion, mais aussi de ces compensations.

De même, pour les pensions, le fédéral compense enfin une forme d'arnaque historique imposée aux communes qui devaient couvrir les pensions accordées aux membres du personnel nommés en cours de carrière, au taux des statutaires, alors qu'ils avaient cotisé au taux réduit des contractuels pendant de nombreuses années. Le fédéral compense aujourd'hui et cela garantit une recette de 4 x 40 000€ pour Aiseau-Presles

Bref, ces deux exemples pour démontrer que tous ce qui est décidé ailleurs n'est pas systématiquement négatif. Il faut cesser de chercher uniquement les causes externes et que vous acceptiez enfin de reconnaître votre part de responsabilité, car cette prise de



conscience est essentielle si vous voulez pouvoir réagir aux dérives constatées. Comment imaginer que vous puissiez imaginer des solutions à des problèmes que vous refusez de voir ?

Parlant de la dette, Monsieur MARIQUE constate que malgré les affirmations de la majorité, la dette n'est pas maîtrisée. Même avec les taux bas actuels, la charge de la dette est plus importante aujourd'hui qu'il y a 4 ans. Et même si nous avons la garantie de maintien de ces taux pour certaines dettes, quel sera l'impact de la remontée inévitable des taux ? Les nouvelles charges, tant de 2015 non intégrées que de 2016, vont impacter significativement nos finances. Là encore que faire ? Que proposez-vous ? Vous vous bornez à constater et vous laissez aller.

« Je constate, conclut-il, que les éléments de réflexions sur le fond des projets et des orientations manquent, on dirait qu'au-delà du constat il n'y a pas de décisions. Nos réserves sont nulles pour atténuer l'impact du présent et promouvoir de nouveaux projets. Quelles sont donc les pistes de solution? On les attend toujours ! »

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle que le cap est maintenu, la diminution de l'IPP a été maintenue tant que l'on pouvait, et nous navons augmenté que par rapport aux difficultés actuelles. Est-ce être Caliméro que se plaindre d'un prélèvement impéru de 800 000€, qui est directement prélevé et ampute le boni et la trésorerie, nous avons fait aux augmentations de dotations (notamment Police), nous avons dû amortir l'impact des mesures fédérales et si pour l'IPP on nous dit que c'est un simple décalage et une difficulté de trésorerie, je ne peux m'associer à cette analyse car les décisions en matière fiscales auront un réel impact. L'Echevin se déclare heureux du résultat malgré les difficultés et considère que le budget 2016 n'en sera que plus facile à établir. En ce qui concerne les nominations, l'Echevin des finances appelle à la raison. Nommer tous les agents contractuels seraient sans doute bien vu par le personnel, mais je ne représente pas le personnel, je représente les habitants d'Aiseau-Presles et, suite à des analyses de plus en plus nombreuses dans les administrations, beaucoup reviennent sur leurs idées de nomination vu le coût important que cela génère pour des communes en difficultés.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et SIDIS).

Voir délibération – folio

**11. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2015 A 2019 – FOURNITURES SCOLAIRES, MATERIEL EDUCATIF ET CREATIF - RATTACHEMENT AU MARCHÉ N°24649 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**12. -1.777.613.- SOUSCRIPTION DE PARTS FINANCIERES E DANS LE CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE POUR L'EGOUTTAGE PRIORITAIRE.- TRAVAUX D'EGOUTTAGE RUE DES LORRAINS.- POUR DECISION.-**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**13. - 2.073.526.- RENVOI DU MANDAT N°15/000231 AU COLLEGE COMMUNAL.- ECOLE ST JOSEPH DE PRESLES.- DELIBERATION DU COLLEGE DU 13 AVRIL 2015.- POUR RATIFICATION.-**





Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, expose la problématique.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, donne raison à l'Administration car ce n'est pas un avantage social. Donner un avantage dans ce cadre, c'est sortir du décret. Si l'activité piscine revient pour la commune, le libre réintroduira sa demande en fonction de l'art 2 du décret.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**14. -2.073.527.1/2015 - SITUATION DU SERVICE EXTRAORDINAIRE - DESAFFECTATION SOLDES D'EMPRUNTS BELFIUS, ING ET BNP PARIBAS FORTIS.- POUR DECISION.-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**15. -2.087.42 - ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL COMMUNAL - ALLOCATION DE FIN D'ANNEE 2015 - OCTROI - POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, expose les bases du dossier.

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications complémentaires. Il confirme le taux de 20% pour 2015.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, confirme la position prise en 2014 et conteste le taux de 20%, qui a été maintenu quelque soit la situation. on peut comprendre les difficultés; mais c'était le même taux avec un boni supérieur. Ici, la trajectoire budgétaire est plongeante mais cela ne donc justifie pas le maintien de ce taux insuffisant au regard de ce que le personne est en droit d'attendre.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, ne conteste pas le principe de la prime mais bien le taux.

Monsieur GRENIER, Echevin, rappelle qu'il y a, en plus de la prime, des chèques repas, estimés à la moitié d'une prime annuelle.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et SIDIS).

Voir délibération – folio

**16. -1.713/2016.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.- EXERCICE 2016.- REGLEMENT.- POUR DECISION.- (ART.040/36303).-**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications. Il confirme le maintien des taux.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, partage sa réflexion sur la décision proposée : « Ce n'est pas au niveau global qu'il y a problème, d'ailleurs nous avons voté le coût vérité. Certaines anomalies que j'avais dénoncées précédemment notamment pour les accueillantes d'enfants ont été corrigées, mais il subsiste plusieurs anomalies dans ce règlement sur lesquelles je vais revenir. Par ailleurs je ne comprends mal la raison d'une poubelle supplémentaire. Lorsque des circonstances objectives provoquent une production importante, ne pouvait-on travailler sur le nombre de levées et le tonnage gratuit autorisé ? Le problème est-il une fréquence de levée ou de volume? Y aurait-il toujours une possibilité de stocker une troisième poubelle. »

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'il s'agit de la configuration des types et volume de déchets des familles nombreuses, et la fréquence des levées que l'on augmenterait

Revenant aux anomalies, Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle ce qu'il considère



comme une extorsion, à savoir le fait que des personnes, privées ou indépendantes, qui n'utilisent pas le service de collecte et traitement communal doivent s'acquitter d'une taxe forfaitaire. Ceux qui utilisent le système sont clairement identifiés (soit exception sac, soit poubelles), donc il serait possible d'exonérer ceux qui ne l'utilisent pas dans une disposition réglementaire. Ils sont facilement identifiables.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond qu'il s'agit de financer une politique globale de collectes, destruction et valorisation des déchets. Donc une participation forfaitaire est justifiée puisqu'elle finance tout ce qui vient en plus de la collecte et du traitement. (article 2) Les taux d'AP sont très bas.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, évoque le problème de régime particulier notamment les familles avec bébés en bas âge, toujours non pris en compte. Il évoque l'exception sac (objectivée) avec étiquette (qui sont payées en plus) Dans ce cas, le sac est payant dès le premier kilo, contrairement à la logique appliquée aux poubelles à puces. Bref, le règlement et la répartition des cotisations sont injustes. Pourquoi pénaliser ainsi l'utilisateur, et lui faire payer deux fois l'exemption sacs accordée pour un élément objectif et reconnu, dicté par la force majeure ?

Enfin, Monsieur MARIQUE rappelle que des utilisateurs très attentifs n'atteignent pas le poids inclus dans le forfait. Ce qui n'est évidemment pas incitatif. Il redit donc sa demande que la taxe forfaitaire soit réduite, quitte à revoir le poids autorisé à la baisse. Ce serait plus incitatif à la réduction des quantités.

Le MR ne votera donc pas un règlement qui contient encore tant d'injustice et d'anomalies.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que tout le monde a eu l'information. On a accordé pour les gardiennes d'enfant suite aux réactions lors des réunions d'informations publiques, mais il a été dit que tout ce qui était exempté devenait la charge des autres cotisants.

Le point est admis par 11 oui (PS) et 6 non (Mrs MARIQUE, CHARLIER, Mmes SMOLDERS, MAHIEU, Mrs HUCQ et SIDIS).

Voir délibération – folio

**17. SERVICE ORDINAIRE – EXERCICES 2015 A 2019 – FOURNITURES DE LIVRES A CARACTERE SCOLAIRE, SCIENTIFIQUE ET GENERAL - RATTACHEMENT AU MARCHÉ N°24669 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**18. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE ST REMI A PRESLES - BUDGET - EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).

Voir délibération – folio

**19. 1.857.073.521.1/2015 - FABRIQUE D EGLISE ST JOSEPH A ROSELIES - BUDGET - EXERCICE 2016 - POUR APPROBATION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis par 12 oui et 5 abstentions (Mr FERSINI, Mme OZEN, Mrs TAVERNINI, DAUVIN et STANDAERT).



Voir délibération – folio

**20. ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE - RATTACHEMENT A LA CIRCULAIRE "CATALOGUE V4" DU DOSSIER 24.283 DE LA PROVINCE DU HAINAUT AFIN DE BÉNÉFICIER DES CONDITIONS AVANTAGEUSES – POUR DÉCISION**

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**21. 1.811.111.3 – ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE DIVERSES VOIRIES COMMUNALES A) TRAVAUX – POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION D) AVIS DE MARCHÉ - POUR APPROBATION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**22. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 28 AOUT ET 25 SEPTEMBRE 2015 - POUR DECISION**

Le Bourgmestre met au vote.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le Bourgmestre lève la séance, remercie le public et demande aux membres du Conseil de rester en séance pour entamer la partie secrète des débats.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 13 NOVEMBRE 2015.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

D. STAMPART

J. FERSINI